

Association «YOGA HARMONIE Côte de Jade»

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1er septembre 2017

L'Assemblée Générale de l'Association s'est déroulée le 1^{er} septembre 2017 à la salle de la de la Courance de SAINT BREVIN LES PINS.

Cette réunion a été présidée par Ilyasse AKSIL, Co-trésorier qui a excusé la présidente Caroline BUREAU, indisponible.

Elle a réuni **21** adhérents et **9** étaient représentés.

1. Ouverture de l'A.G

2. Rapport d'activité de septembre 2016 à juin 2017

Le président remercie le bureau et les professeurs en présentant chacun des membres.

L'association a pour but de «dispenser des cours de yoga et d'éduquer les personnes au bien-être corporel» (Article 2 des Statuts).

L'association a réalisé cette année deux stages :

- le premier, avec Marie Christine et Nicolas LE BERRE du 21 au 22 janvier 2017, a réuni **50** participants.

- le second avec Babacar KHANE du 10 au 13 mars 2017 a réuni **99** personnes.

Le Bureau de l'association Yoga Harmonie Côte de Jade est actuellement composé de :

- 1 co-présidente : Caroline BUREAU (Saint-Brévin-les-Pins)
- 1 co-présidente : Gwenaëlle AUGÉAT (Saint-Viaud)
- 1 co-trésorier : Ilyasse AKSIL (Saint-Brévin-les-Pins)
- 1 co-trésorier : Marie Colette DUTRY (Saint-Brévin-les-Pins)
- 1 co-secrétaire : Martine FLEURANT (Saint-Brévin-les-Pins)
- 1 co-secrétaire : Magalie GOURHAND (Saint-Viaud.)

Déroulement des cours :

L'association compte actuellement **184** adhérents.

- Les 4 professeurs, Maria, Catherine, Corinne et Laurence se sont partagé les cours cette année.

- Par ailleurs, des cours de Yoga Nidra ont été dispensés par Corinne au cours de cette année, de la façon suivante : Le mardi après-midi et le mercredi soir à Saint-Brévin-les-Pins, une fois par mois.

Les élèves souhaitant participer à ce cours, s'inscrivent et paient sur place et à la séance.

Nous tenons à remercier les trois municipalités de Saint-Brévin-les-Pins, La Plaine-sur-Mer et Préfailles qui mettent gracieusement à notre disposition les salles pour la pratique hebdomadaire ainsi que les grandes salles pour nos séminaires. Nous sommes heureux de pouvoir offrir ainsi des cours dans de bonnes conditions matérielles avec des tarifs plus modérés. En outre, aucune subvention n'est demandée.

Activités en 2016-2017 :

Site internet de l'association : www.yogaharmonie44.org rassemble les données de base : horaires, lieux de cours et séminaires, enseignants, liste des livres de la bibliothèque. Que Florent Grignon soit de nouveau remercié pour avoir assuré les mises à jour en continu. Par ailleurs, une messagerie Internet est accessible à l'adresse suivante : yogaharmonie44@orange.fr

Le rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3. Rapport financier

Marie Colette DUTRY a présenté le rapport financier.

Les recettes totales en fin d'exercice s'élevaient à **45 279,01 euros**, les charges à **45 550,05 euros**, le résultat de l'exercice négatif à **-271,04 euros**.

Cependant le net disponible reste positif à + 3433,18 € que nous proposons d'affecter en report à nouveau.

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité moins une abstention.

4. Election du bureau

Dans un souci de transparence, il est rappelé que, comme chaque année, chacun des postes du bureau est renouvelable et ouvert aux candidats volontaires.

Les candidats :

- **Président(e)** : Isabelle LERAY
- **Co-Trésorier(e)** : Marie-Colette DUTRY, Ilyasse AKSIL
- **Co-Secrétaire(e)** : Astrid CHATELAIN, Philippe LEVASSOR

Après 20 approbations et 1 abstention le bureau sera désormais composé ainsi :

- **Président(e)** : Isabelle LERAY
- **Co-Trésorier(e)** : Marie-Colette DUTRY, Ilyasse AKSIL
- **Co-Secrétaire** : Astrid CHATELAIN, Philippe LEVASSOR.

5. Année 2017-2018

- Les cours

Les cours sont désormais répartis entre Maria et Catherine.

SAINT-BREVIN-LES-PINS (Salle de la Courance) :

LUNDI	19H – 20H 15	CATHERINE
LUNDI	20H 30 – 21H 45	CATHERINE
MARDI	14H – 15H 15	CATHERINE
MARDI	19H – 20H 15	CATHERINE
MARDI	20H 30 – 21H 45	CATHERINE
MERCREDI	9H – 10H 15	CATHERINE
MERCREDI	10H 45 – 12H	CATHERINE

PREFAILLES (Espace Culturel) :

LUNDI	19H – 20H 15	MARIA
-------	--------------	-------

LA PLAINE SUR MER (salle des loisirs) :

MARDI	10h – 11h 15	MARIA
MARDI	19H 15 – 20H 30	MARIA

Reprise des cours semaine du 25 septembre

Les cours ont lieu pendant la période scolaire

- Les séminaires

Le séminaire annuel de Babacar KHANE est prévu
**du 6 au 9 avril 2018, salle des Dunes,
à SAINT BREVIN LES PINS.**

- Tarifs

L'objectif de l'association a toujours été d'offrir «un yoga accessible à tous».

La trésorerie de l'association permet cette année de ne pas augmenter la cotisation annuelle obligatoire qui reste à 12 euros. Le tarif des cours reste également à 70 euros le trimestre avec un engagement annuel de chaque adhérent sauf pour les nouveaux.

L'engagement trimestriel est à 80 euros pour ces nouveaux.

Pour le cas des adhérents s'inscrivant en cours de trimestre, il sera demandé le paiement de 8 euros par séance jusqu'à la fin du trimestre en cours.

Tarifs préférentiels :

Couple : 100% pour le premier et -25% pour le deuxième, uniquement pour les cours, la cotisation reste à 12 euros par personne.

Deux cours pour une même personne, 100% pour le premier cours et -50% sur le deuxième cours, une seule cotisation de 12 €uros.

- Forums

L'association sera présente aux forums des associations prévus à :

- Préfailles, le 3 septembre 2017
- La Plaine-sur-Mer le 2 septembre 2017.

Nous faisons appel aux adhérents pour venir nous aider lors de ces 2 forums, pour parler de leur expérience en yoga et de l'association.

6. Questions diverses

- Un membre du cours de Laurence à Préfailles (Alain) demande pourquoi ce cours est supprimé et que les élèves n'ont pas été informés des problèmes entre Laurence et le bureau.

De plus le matériel a été retiré lors des deux dernières séances. Maria lui explique que c'est à la demande de la municipalité car la salle a été occupée par un autre événement, comme chaque fin d'année scolaire.

Ilyasse rappelle que l'association a aidé Laurence à devenir professeur de Yoga en signant une convention et en payant ses stages de formation à l'école française de yoga de l'Ouest en échange de ses heures de cours. Malgré cela, Laurence, dont les compétences de professeur ne sont nullement remises en cause, n'a pas eu un comportement associatif à plusieurs reprises et depuis deux ans principalement.

Elle n'a pas accepté les décisions du bureau et ses agissements envers ses élèves ont débouché sur une pétition de ces derniers contre notre association.

C'est pour ces différents faits que le bureau a décidé de se passer de ses services à compter de septembre 2017.

Le bureau a voulu ménager chacun et Ilyasse reconnaît que le tort a été de ne pas être ferme et clair dès le mois de juin 2016.

Le président demande à Alain s'il a d'autres questions. Ce dernier répond qu'il voulait entendre « l'autre son de cloche » et qu'il s'estime satisfait.

Cet incident a terni, d'une part l'image du Yoga et d'autre part ses retombées ont rendu un climat malsain. Cela a amené Corinne à fonder sa propre association «*sur les chemins du Yoga*».

Nous lui souhaitons donc bonne chance et espérons collaborer avec elle afin que les élèves qui veulent continuer à pratiquer le Yoga Nidra puissent le faire sans problème. Egalement ceux qui veulent prendre un 2^{ème} cours avec elle. **Yoga Harmonie Côte de Jade** adaptera le montant de l'adhésion (jusqu'à -50%) pour que les élèves concernés ne supportent pas le coût de deux adhésions. Pour la « ristourne second cours » l'accord interviendra entre les professeurs concernés.

- Dissolution de l'association YOGA HARMONIE Saint-Michel-Chef-Chef :

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 25 août 2017 à Saint-Michel-Chef-Chef il a été décidé de dissoudre l'association YOGA HARMONIE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF.

La séance est levée à 20h 45

Les adhérents recevront un exemplaire de ce Compte-Rendu de l'Assemblée Générale par internet ou par voie postale. Il sera également adressé un compte-rendu à chacune des Mairies concernées.